



DIRECTION DE  
INDUSTRIE DES MINES  
ET DE L'ENERGIE DE  
NOUVELLE-CALÉDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger  
BP 465  
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :  
27 02 30

Télécopie :  
27 23 45

Nouméa, le - 3 SEP. 2014

*Le Directeur*

à

Monsieur le Maire  
Commune de PAITA  
BP 7  
98890 Païta

Objet : S.D.P Le Marlin Bleu - l'exploitation d'une installation de préparation ou de conservation de produits alimentaires d'origine animale – commune de PAITA - Affichage légal - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)  
Dossier n°CE14-3160-SI-1678/DIMENC/TDESI\_1003/ID\_1186\_9

Pièce jointe : Récépissé de déclaration CS14-3160-SI-1803/DIMENC du 19/08/2014  
Dossier de déclaration  
Délibération n°252-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/2011  
Délibération n°239-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/2011

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 414-5 du code de l'environnement de la province Sud – Installations classées, je vous prie de bien vouloir faire afficher à la mairie pendant une durée minimum d'un mois, avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place les textes des règles générales et des prescriptions techniques ci-après et la copie du récépissé n°CS14-3160-SI-1803/DIMENC du 19/08/2014 délivré à la société S.D.P Le Marlin Bleu concernant l'exploitation d'une installation de préparation ou de conservation de produits alimentaires d'origine animale sise Lot 21 Ziza - commune de PAITA.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité à la direction de l'industrie des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie – service industrie – BP 465 – 98845 Nouméa cedex.

Le dossier de déclaration de la société S.D.P Le Marlin Bleu est joint au présent courrier

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Chef du service de l'industrie  
Inspecteur des installations classées  
DIMENC  
Justin PILOTAZ